

Paris le 23 mai 2016,



à Madame la Ministre de l'Education nationale,

Madame la Ministre,



Nous nous félicitons de l'engagement que vous avez pris d'ancrer les psychologues au sein du système éducatif afin que les apports de la psychologie permettent de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes, de leurs parents et des professionnels de l'école. En prenant en compte la nécessité d'une clarification de la situation statutaire et professionnelle des psychologues exerçant dans le premier et le second degré, vous avez donné une impulsion décisive à cette « refondation » historique de la place de la psychologie dans les établissements scolaires, ainsi qu'une reconnaissance des psychologues de l'Education nationale identique à celle des autres psychologues de la fonction publique. Nous vous en remercions.



Dans le cadre du chantier métier et du GT n°14, depuis deux ans, un travail important a été accompli pour l'élaboration de fiches de travail, des référentiels d'activités et de connaissances-compétences ainsi que du programme et des épreuves du nouveau concours. L'étape suivante est celle de la rédaction et de la publication du décret, acte fondateur du nouveau corps de psychologues de l'Education nationale.



Les organisations signataires demandent que ce décret reprenne les fiches et les référentiels déjà actés et reposant sur des équilibres patiemment construits dans le cadre du chantier métier. Nous souhaitons également que la publication du décret soit effective au plus près de la rentrée 2016 et que les mesures d'intégration et de gestion s'engagent dès le premier trimestre 2017 pour les psychologues du premier et du second degré.



Enfin, dans l'attente de l'annonce prochaine du nouveau concours, nous souhaitons que soient programmés les recrutements nécessaires afin de pourvoir tous les postes vacants et de faire face à l'ensemble des missions et au renouvellement du corps de psychologues de l'Education nationale.



Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les 8 organisations, Nicole Marut,
Société Française de Psychologie



Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France
Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités
Association Française des Psychologues de l'Education Nationale- 1^{er} degré
Fédération Française des psychologues et de psychologie
Syndicat des enseignants UNSA
Société Française de Psychologie
Collectif Co-Psy SNES – FSU
Collectif national des Psychologues du SNUipp-FSU